



DÉLIBÉRATION N° 2024-34
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Date de la convocation :	
20 mars 2024	
Date de séance :	
26 mars 2024	
Date d'affichage du compte-rendu :	
05 avril 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	20
Procurations	5
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino		X	COLOMBANI Maeva
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis		X	
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	TAMA GEORGES Hinatea
PAVAOUAU Teura		X	TEURURAI Lowna
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred		X	
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia		X	LE CAILL Heinui

OBJET :

PORTANT AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A « L'ASSOCIATION POLYVALENTE D'ACTIONS SOCIO-JUDICAIRES DE POLYNESIE FRANÇAISE - APAJ » ET AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ET TOUT AVENANT AINSI QU'À LA RESILIER.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

20 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une Commune ayant pour chef-lieu PAPEETE ;

Vu la délibération n° 2024-13 du 26 mars 2024 approuvant le budget principal, exercice 2024 de la Commune de Papeete ;

Vu la demande de subvention en date du 27 février 2024 ;

Vu le rapport n°2024-11 du 19 mars 2024 présenté par Madame Alice RIJKAART, 6^{ème} Adjointe au Maire de la Ville ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 26 MARS 2024

ADOPTE

Article 1 : Est autorisé le versement d'une subvention à « **l'Association Polyvalente d'Actions socio-Judiciaires de Polynésie Française - APAJ** » pour un montant de sept cent mille francs (700 000 XPF).

Article 2 : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal – exercice 2024 – section de fonctionnement.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association Polyvalente d'Actions socio-Judiciaires de Polynésie Française - APAJ », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Article 4 : Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Article 5 : Le maire est chargé de l'application de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Heinui LE CAILL

Monsieur Le Maire

Michel BUIILLARD

Rapport n° 2024 – 11

Relatif à des projets de délibérations portant autorisation de versement de subventions à diverses associations.

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Adjointes,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Chaque année, de nombreuses associations agissant dans les domaines de la jeunesse, de l'insertion sociale et professionnelle, de la culture, du sport et de l'action éducative sont soutenues par la ville de Papeete dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles offrent à un large public de notre commune.

Pour l'année 2024, une enveloppe de **70 000 000 F XPF** a été inscrite au budget primitif. Pour cette première programmation, les demandes de subventions ayant respecté les conditions de complétude demandées ont été instruites et enregistrent un montant total de **62 947 000 F XPF** que je vous propose d'attribuer aux associations suivantes :

N°	Associations	Intitulé de l'action	Montant de la subvention (XPF)
1	Emploi Formation Insertion - EFI Président: Pascal VAHIRUA	Formation et insertion des jeunes et adultes des quartiers prioritaires de la ville de Papeete	14 000 000
2	Association du Festival international du film documentaire océanien - AFIFO Présidente : Miriama BONNO	21 ème édition du FIFO	500 000
3	Association des éditeurs de Tahiti et des îles Président : Christian ROBERT	24ème édition du salon du livre, Lire en Polynésie 2024	400 000
4	Pito Pito Présidente : Stéphanie MARSOT	Tahiti Fashion week 2024	250 000
5	Littérama'ohi Présidente : Mareva LEU	Pina'ina'i 14.24	200 000
6	TOUS CAAPABLES Président: Sébastien ROUGÉ	Accompagnement éducatifs et/ou thérapeutiques pour les enfants autiste	400 000
7	Fédération polynésienne de Protection civile Président: Samuel ROSCOL	Renforcement du parc matériel et des consommables spécifiques aux activités de la Fédération et formation au bucheronnage pour les bénévoles actifs	500 000
8	ADIE - Ass pour le droit à l'initiative économique Président : Frédéric LAVENIR (Directrice régionale : Wendy Mou Kui)	Accompagnement des publics à la création de leur entreprise	2 000 000
9	AS AORAI Président: Pierre VILLANT	Participation aux frais de fonctionnement et actions du club	1 500 000
10	SEASIDERS BJJ Président: Marere COQUIL	Compétition de Jiu-jitsu à l'international	200 000

11	Fédération Taurea Nui no Papeete Présidente : Leila AURAA	Organisation des tournois inter-quartiers de Papeete	4 000 000
12	Central olympic Président : Pure NENA	La pratique sportive pour une éducation à la citoyenneté et à la santé	500 000
13	Papeete Rugby club Président: PERETTI Roland	Fonctionnement courant de l'association pour 2024	1 400 000
14	Fédération tahitienne de cyclisme Président: Teva BERNADINO	Organisation de la 28ème édition du Tour Tahiti nui/Pacific Cup et 3ème édition Aito Tahiti Nui BMX	1 500 000
15	Team Arupa Président : Hentz Tinomoe	Déplacements compétitions boxe Thaïlandaise	700 000
16	AS EXCELSIOR Président : TEHAAMOANA Bruno	Participation aux frais de fonctionnement et actions du club	1 500 000
17	TE UTUAFARE O TE OAOA Présidente: TAUMIHAU Mathilde	Actions culturelles, sorties et déplacement	800 000
18	A Rohi No Papeete Président : Daniel TCHEOU	Actions de cohésion en faveur des agents communaux	3 500 000
19	Agir Pour l'Insertion - API Président : Patrick MARAIS	PEL de Papeete	14 000 000
20	APAJ Président: Roland LEJEUNE	Aide aux victimes d'infractions pénales et prévention de la délinquance	700 000
21	Papeete Centre Ville Présidente : Soumia HANDACHY	Promotion et animation de la ville de Papeete	10 500 000
22	Hiaai te reva Président: Adrien FAUURA	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000
23	Associations des locataires du lotissement social les hauts de Vallons Président : Boniface Sr TEHEI	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000
24	Tamari'i Skate park de la Mission Président: Tehei TUHAKAMARU	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000

25	Torea Faa'ara Président : Boniface Jr TEHEI	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000
26	Vaimahina no Tepapa Présidente: Leila AURAA	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000
27	Quartier Haereraaroa Présidente: Jenny TUNUTU	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000
28	Association Locataires de Temauri Village Présidente : Joana TAUTU	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000
29	Tamari'i Arupa Présidente: Titaina TAPUTU	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000
30	Les jeunes de Raterearii Présidente : Vehinemeaa HURI	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000
31	To'a Maehaa no Taunoa Président: Jérôme ATIU	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000
32	Vaitavatava Matairea Président: Daniel FAEHAU	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000
33	Timiona Papeete Président : Charles RENVOYE	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	196 000
34	Air Tahiti Nui Running Président : Dan PIHAATAE	ATN Urban Run	250 000
35	Heivaa hoe Président: Tetia TEHEI	Programme d'actions va'a 2024	500 000
36	Tiatoa boxe Papeete Président : Viriamu TIATOA	Tournoi de boxe	500 000
37	Vaitavatava boxing club Président : Sergio BORDES	Déplacements compétitions boxe	200 000
38	UNACITA (Union Natinale des Anciens Combattants d'Indochine, des Théâtres d'opérations exterieurs et d'Afrique du nord) Président : Pascal FIARDO	Réalisation d'un drapeau et de 2 voiles promotionnelles de l'association	95 000

Total des subventions à verser	62 947 000
Solde	7 053 000

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Je rappelle, à toutes fins utiles, que la présence et/ou le vote d'un élu du conseil municipal lors de l'attribution d'une subvention pour une association dont il serait membre du bureau ou ayant un lien de parenté avec l'un de ses membres est considéré, au regard de l'article 432-12 du nouveau code pénal, comme une prise illégale d'intérêt.

En outre, au regard de l'article L.2131-11 du CGCT, les délibérations auxquelles prendraient part les élus concernés pourraient être entachées d'illégalité et annulées, en cas de recours.

Les membres concernés sont :

- Madame Manouche LEHARTEL, secrétaire de l'Association « FIFO » ;
- Madame Odile TCHEOU, qui a un lien de parenté par alliance avec Daniel TCHEOU, président de l'association « A Rohi no Papeete » ;
- Monsieur Tauhiti NENA, lien de parenté avec des membres de l'association « Central Olympic » ;
- Madame Sylvana PUHETINI, lien de parenté avec Boniface Jr TEHEI, président de l'association « Torea Fa'aara », « et trésorier de la « Fédération Taure'a Nui no Papeete » ; lien de parenté avec Boniface Sr TEHEI, président de l'association « Associations des locataires du lotissement social les hauts de Vallons » ;
- Madame Ioana TAUTU, présidente d'honneur de « l'Association des locataires du lotissement Temauri Village ».

Papeete, le 26 mars 2024

Le Rapporteur,
Alice RIJKAART
6^{ème} adjointe au maire